

RCS : PAU
Code greffe : 6403

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PAU atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00162
Numéro SIREN : 848 422 911
Nom ou dénomination : 1988 ALL-STAR BARBER

Ce dépôt a été enregistré le 23/08/2022 sous le numéro de dépôt 6453

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

2022

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions coorespondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾	c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾	e			
	f			
	g			
	h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾	i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j			
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾	Total (a à h)			

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
1	2	3	4	5	6	7	8	

H AFFECTATION DES VEHICULES DE TOURISME (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques, marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée.	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques, marque et puissance	Service auquel la voiture est affecté	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	14798	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise **SASU 1988 ALL STAR BARBER** Néant

Adresse de l'entreprise **48 B RUE MONTPENSIER 64000 Pau**

Numéro SIRET* **8 4 8 4 2 2 9 1 1 0 0 0 1 8**

Durée de l'exercice en nombre de mois* **1, 2** Durée de l'exercice précédent* **1, 2**

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				[3 , 1 2 , 2 2 , 0 , 2 , 1]		[3 , 1 1 , 2 2 , 0 , 2 , 0]		
ACTIF		Brut	Amortissements-Provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012					
	Fonds commercial*							
	Autres*	014	016				0	
	Immobilisations corporelles*	028	030	4100	2612	1488	2855	
	Immobilisations financières* (1)	040	042					
	Total I (5)	044	048	4100	2612	1488	2855	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS							
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	310		310	389	
	Marchandises*	060	062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070				
		Autres* (3)	072	074				
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	8292		8292	4817	
	Charges constatées d'avance*	092	094					
		Total II	096	098	8602		8602	5026
	Total général (I + II)	110	112	17702	2612	10090	8061	

				Exercice N NET	Exercice N-1 NET	
				1	2	
PASSIF						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		500	500	
	Écarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126				
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* [131])	132				
	Report à nouveau	134		-5496	-819	
	Résultat de l'exercice	136		3791	-4677	
	Provisions réglementées	140				
		Total I	142		-1205	-4996
		Total II	154			
Provisions pour risques et charges						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166		1720	2320	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : [169] 5035)	172		9575	10737	
	Produits constatés d'avance	174				
		Total III	176		11295	13057
	Total général (I + II + III)	180		10090	8061	

RENVOIS	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		Dont dettes à plus d'un an	195
	Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CUIVRE EN 100%

N° 2033-A - J. M. P. L. G. E. R. I. H. N. A. T. I. O. N. A. L. E. F. O. R. M. A. I. R. E. 2011 - 15 988

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SASU 1988 ALL STAR BARBER		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		N°ant <input type="checkbox"/>	
				13 1 1 2 0 2 1		13 1 2 0 2 1			
A — RÉSULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210				
	Production vendue	biens	215		214				
		services*	217		218	36496		16330	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222				
	Production immobilisée*				224				
	Subventions d'exploitation reçues				226	6417		8946	
	Autres produits				230	107		13	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	43020		25289	
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234				
	Variation de stock (marchandises)*				236				
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	2671		1341		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	80		-389		
Autres charges externes* : (dont crédit bail : — mobilier :				242	17051		11021		
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*				243	1071		606		
Rémunérations du personnel*				250	14798		14647		
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	779		909		
Dotations aux amortissements*				254	1367		1498		
Dotations aux provisions				256					
Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*				259					
(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260					
Total des charges d'exploitation (II)				261	38354		29762		
1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	4666		-4473		
Produits financiers (III)				280					
Produits exceptionnels (IV)				290					
Charges financières (V)				294	206		204		
Charges exceptionnelles (VI)				300					
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	669				
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)				310	3791		-4677		
B — RÉSULTAT FISCAL				312	3791	314			
Reportez le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2									
Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316					
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318					
Provisions non déductibles*				322					
Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324	669				
Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés				247					
écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*				248					
Zones de revitalisation rurales (L. quinquies)				138					
Zones de reconstruction de la défense (L. tendres)				127					
Rôle de compétitivité (L. métiers)				990					
Grâce due au report en arrière du déficit				346					
Investissements outre-mer				344					
Jeune entreprise innovante (L. services A)				989					
Zone franche urbaine (L. octets et octets A)				987					
Entreprise nouvelles (L. services)				986					
Reprise d'entreprises en difficulté (L. septies)				981					
Divulgués dans (L. quinquies)				345					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	4460	354			
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2									
Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)				356					
Déficits antérieurs reportables* :dont imputés sur le résultat :						360	4460		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370		372			
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2									
Primes et cotisations complémentaires facultatives				381					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant* :				380					
n° du centre de gestion agréé :				388					
Montant de la T.V.A. collectée				374					
Effectif moyen du personnel* :				376					
dont apprentis :				2					
handicapés :									
Effectif affecté à l'activité artisanale :				861					
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :				378					
Montant des prélèvements personnels de marchandises* :				399					

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2033-B - IMPRIMERIE NATIONALE Février 2014 - 135 990

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

 Désignation de l'entreprise : **SASU 1988 ALL STAR BARBER**

 Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ								
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	505	412		414	505	416	0	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	4100	472		474		476	4100	
Immobilisations financières	480		482		484		486			
TOTAL		490	4605	492		494	505	496	4100	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	505	502		504	505	506	0
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	1245	562	1367	564	566	2612	
TOTAL		570	1750	572	1367	574	505	576	2612

 (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)
 (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	1	2	3	4	5
		Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	6	7	8	9

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 16 %	0 %
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations		590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette nomenclature sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER A LA FIN DE L'EXERCICE

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

 Formulaire obligatoire (article 302 *Septies*
A bis du Code général des impôts)

 Désignation de l'entreprise : **SASU 1988 ALL STAR BARBER**

 Néant
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
 (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	5496
Déficits imputés	983	4460
Déficits reportables	984	1036
Déficits de l'exercice	860	0
Total des déficits restant à reporter	870	1036

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 du Code des Transports)	800 <input type="checkbox"/>

VI CRÉDITS D'IMPÔT

Crédit d'impôt recherche	202	Crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants	203	Crédit d'impôt famille	204
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	205	Crédit d'impôt investissement en Corse	206	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	207
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	208	Autres imputations	211	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	139

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

3^e EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : SASU 1988 ALL STAR BARBER		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/01/2021 et clos le : 31/12/2021 Durée en nombre de mois		1 2
I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	
Variation de stocks (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Abandons de créances à caractère financier (en partie)	149	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	
III - Valeur ajoutée produite		
TOTAL 1 - TOTAL 2	137	
Calcul de la valeur ajoutée	137	
Valeur ajoutée de référence assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329) et la 1330-CVAE)	117	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

S.A.S.U. 1988 ALL STAR BARBER

Société d'Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 500 €
Siège Social : 48 B, rue Montpensier
64000 Pau
848 422 911 RCS PAU

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU VENDREDI 29 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, et le vendredi 29 juillet au siège de la société,

Madame SAURIN Lyana , demeurant 71, avenue de Buros 64000 Pau

Propriétaire de la totalité des 100 actions de 5 euros composant le capital social de la SASU 1988 ALL STAR BARBER,

Associée unique et Présidente de ladite société,

I- A PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT:

En sa qualité d'associée unique et Présidente, Madame SAURIN Lyana a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES RELATIVES À :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021
- l'affectation des résultats de cet exercice,
- la constatation des conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce,
- la constatation des dividendes distribués.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associée unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'elle les a établis et les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans son rapport de gestion.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de 3 790,68 euros de la manière suivante:

dotation d'une réserve légale, soit 189 euros,
le solde d'un montant de 3 601,68 euros au compte de report à nouveau.

LS

TROISIÈME DÉCISION

L'associée unique prend acte et approuve la convention suivante visée à l'article L 223-19 du code de commerce intervenue au titre de l'exercice écoulé.

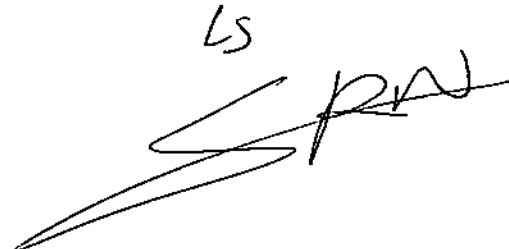
-Au titre de son mandat social, l'associée unique n'a perçu aucune rémunération.

QUATRIÈME DÉCISION

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est à noter qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre de ses décisions.

Lyana SAURIN
Associée unique et Présidente

LS


S.A.S.U. 1988 ALL STAR BARBER
Société d'Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 500 €
Siège Social : 48 B, rue Montpensier
64000 Pau
848 422 911 RCS PAU

RAPPORT DE GESTION

La soussignée Lyana SAURIN, associée unique et Présidente de la Société d'Action Simplifiée Unipersonnelle S.A.S.U. 1988 ALL STAR BARBER, a établi, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le présent rapport sur la situation et l'activité de ladite société durant l'exercice écoulé.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé, se traduit par un chiffre d'affaires de la société se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 36 496,01 euros contre 16 329,71 euros l'an passé à la même période, soit une augmentation de 20 166,30 euros, ou de 123 49 %

Le total des produits d'exploitation au cours de cette période sont de 43 019,50 euros, contre 25 288,20 euros l'an passé à la même période, soit une augmentation de 17 731,30 euros, ou de 70,12 %

Le total des charges d'exploitation au cours de cette période sont de 38 353,60 euros contre 29 760,79 euros l'an passé à la même période, soit une augmentation de 8 595,81 euros, ou de 28,87 % .

Le total des produits financiers au cours de cette période sont de 0 euros comme l'an passé, à la même période.

Le total des charges financières au cours de cette période sont de 206,22 euros contre 204 euros l'an passé à la même période, soit une augmentation de 2,22 euros, ou de 1,09%.

Le résultat d'exploitation au cours de cette période est positif de 4 665,90 euros contre - 4 472,59 euros l'an passé à la même période.

Le résultat courant avant impôt au cours de cette période est positif de 459,68 euros contre -4 676,59 euros l'an passé à la même période.

Compte tenu des produits et des charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 3 790,68 euros contre - 4 676,59 euros l'an passé à la même période.

LS

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Rien de particulier n'est à signaler.

Activité de la société en matière de recherche et développement

La société n'a pas comptabilité de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Déduction faite de toutes les charges et de tous amortissements, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021 font ressortir un résultat bénéficiaire de 3 790,68 euros qu'il conviendrait d'affecter de la manière suivante:

dotation d'une réserve légale, soit 189 euros

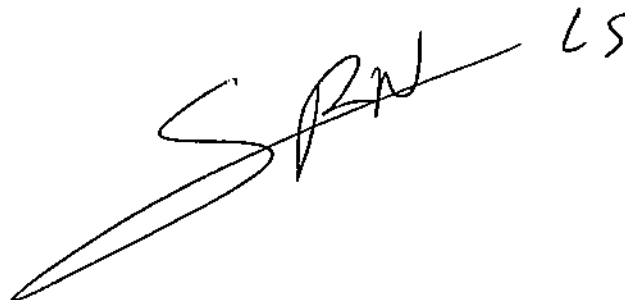
le solde d'un montant de 3 601,68 euros dans le compte de report à nouveau.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charges de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associée unique

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. P. A. L. S.', is written over the text 'L'associée unique'. The signature is stylized and slanted.